



Le relais est transmis à la nouvelle équipe municipale.

Nous souhaitons remercier sincèrement Jean-Jacques RUIZ et son équipe, qui a continué à tenir la barre durant cette période difficile pour tous. Nous lui souhaitons une très bonne retraite.



L'équipe municipale est en place, travaille déjà pour finaliser les projets en cours et mener à bien ceux de son programme. Elle reste plus que jamais attachée à ses objectifs de campagne :

- l'intégration de l'aspect environnemental à l'ensemble des projets,
- la préservation et la valorisation du patrimoine de notre village,
- l'optimisation de l'utilisation des bâtiments communaux,
- l'accessibilité au numérique, notamment pour les personnes qui en sont le plus éloignées,
- le soutien aux associations qui concourent au bien vivre ensemble.

Un prochain bulletin fera le point détaillé des différents dossiers en instance.

1

**JE SOUHAITE
RENCONTRER
MA NOUVELLE
ÉQUIPE**

Je ne me rends pas
d'initiative à la mairie.

2

JE TÉLÉPHONE

04.68.77.12.43

Je contacte la mairie
pour obtenir un rendez-
vous.

3

**MON RENDEZ-
VOUS**

Je pense à me munir
d'un masque et je
respecte les gestes
barrières.



**La Mairie a repris
son activité aux
horaires habituels**

Nous demandons aux
habitants de bien
vouloir respecter les
gestes barrières et de
favoriser le téléphone
et les prises de
rendez-vous.



**L'agence postale a
repris ses horaires et
vous accueille donc
tous les matins
de 9h à 12H**

Elle offre les services :
Affranchissement /
Vente de timbres-
poste / Départ courrier
/ Colissimo /
Chronopost / Dépôts /
retraits d'argent /
tablette à disposition
pour les clients...

L'ensemble du
personnel de la
commune a repris
l'intégralité de ses
missions dans le cadre
contraignant mais
indispensable des
prescriptions
sanitaires en vigueur.

Infos diverses.

Nous devons continuer notre effort qui a été globalement bien respecté durant cette période de confinement. Restons vigilants afin d'éviter une nouvelle vague de contamination !

- Durant toute cette période, notre épicerie, tenue par monsieur DES, a réussi à fournir un service de qualité en lien avec l'équipe municipale sortante et nous l'en remercions.
- Notre food truck tenu par Romain a repris le chemin du village et vous attend le jeudi soir pour déguster ses hamburgers réalisés à partir de produits locaux et pain maison (*n'oubliez pas de réserver directement sur sa page Facebook « Magnetic north » ou par tél au 06-82-84-86-93*).
- Les différentes déchèteries reprennent leurs activités, nous vous invitons à consulter les horaires sur le site du Covaldem. « www.covaldem11.fr »



- Durant ce confinement, nos aînés ont été suivis afin de préserver leur qualité de vie et d'assurer le quotidien, aussi bien du point de vue alimentaire que sanitaire. Ils ont apprécié avoir une oreille attentive pour soulager parfois quelques angoisses liées à l'isolement forcé.
- Pendant la période de confinement de nombreux messages ont été adressés aux habitants inscrits sur le réseau d'alerte de la Mairie. Nous nous rappelons que pour être informé de cette manière, vous devez communiquer vos coordonnées téléphoniques au secrétariat de la mairie ou directement sur le site de la mairie: www.malvesenminervoises.fr (rubrique mairie/téléalerte).

« Regroupement Pédagogique Intercommunal Malves-Bagnoles-Villarzel »



L'école a rouvert ses portes le 12 mai dernier. Les mesures de sécurité sanitaire, édictées par les autorités, ont fait l'objet d'une concertation entre les élus du RPI et l'équipe enseignante afin de préserver la santé de nos enfants et des adultes les accompagnant durant la journée.

OBLIGATION LEGALE DE DEBROUSSAILLAGE

Conformément à la loi, il est rappelé l'obligation de débroussailler et le maintenir en état débroussaillé.

En zone urbaine :

- si votre terrain comporte des habitations et/ou des installations (piscine ou autres), vous devez débroussailler la totalité de la parcelle et 50 m autour des habitations et installations.

- si votre terrain n'est pas construit, vous devez débroussailler la totalité de la parcelle.

En zone non urbaine :

- si votre terrain est construit, seules les habitations et installations doivent être protégées sur une profondeur de 50 m et les voies d'accès privées, sur une profondeur de 10 m jusqu'au bâtiment avec un dégagement d'au moins 3,50 m de largeur et de hauteur pour permettre le passage d'un véhicule de secours.

Qui doit débroussailler ?

Le débroussaillage est à la charge du propriétaire de l'habitation ou du terrain. En cas de location, il incombe au propriétaire d'organiser (grâce au contrat de bail notamment) la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage.

Les travaux nécessaires devront être entrepris au plus tôt, mais interrompus à compter du 15/06/2020 pour éviter tout risque de mise à feu accidentelle.

Le Mot du Conseil

COVID19 oblige, c'est au foyer que le premier Conseil Municipal de la mandature s'est tenu Mardi 26 mai. Lors de cette séance, le maire et les adjoints ont été élus pour un peu moins de six ans maintenant : **Maire : Régis Pommies; 1er Adjoint Etat Civil, Social, Associatif, Culturel, Secrétariat Général : Francine Sabayrou; Adjoint aux Travaux : Alphonse Canovas; Adjoint à l'Urbanisme : Ottorino Coassin; Adjoint aux Écoles et RPI : Henri Garces; Conseiller délégué aux Finances : Sandrine Corbel; Conseiller délégué à l'Urbanisme : Myriam Doutre, Conseiller délégué à l'École : Pierre Emmanuel Raymond.**

Déjà depuis le 18 mai, les nouveaux conseillers municipaux sont à pied d'œuvre.

Nous profitons de cette tribune pour remercier tous ceux qui, malgré le contexte sanitaire, se sont déplacés pour voter, honorant ainsi leur sens civique, terreau de la démocratie.

Nous adressons nos remerciements à tous ceux qui, chacun à leur mesure, nous ont soutenus pendant la campagne. Soulignons ici le travail de l'équipe précédente dont nous nous sentons héritiers et qui a su nous transmettre la gestion de la commune dans les meilleures conditions possibles.

Enfin, nous saluons l'action de Jean-Jacques Ruiz, maire sortant, qui au fil des mandats est resté un édile au service des habitants avec un sens aigu de l'intérêt général pour « la chose publique ».

A tous les habitants de Malves en Minervoises nous tenons à dire notre volonté d'agir en faveur d'un développement social, économique, environnemental et culturel le plus harmonieux possible pour notre village.